

Forums pour les consommateurs

## visite médicale embauche EDF

Par Profil supprimé Posté le 10/05/2016 à 08h58

Bonjour à tous et à toutes,

Aujourd'hui j'ai eu un test de cannabis lors de la visite médicale pour être embauché à centrale nucléaire de Gravelines en service msf en alternance et je n'étais pas du tout au courant de ce test. Je voudrais savoir se qui se passera si le test est positif, je suis sur à 100% qu'il le sera.

-refusé?

-une contre visite?

Je ne demande pas que l'on me fasse la morale, si je suis pas pris tant pis pour moi mais c'est la chance de ma vie ce post et j'ai envie de savoir ce qu'il en sera, c'est quand même stressant d'attendre une semaine, merci d'avance à tout le monde pour vos réponses

### 3 réponses

---

Moderateur - 11/05/2016 à 14h42

Bonjour Matthieu220396,

Je ne voudrais pas paraître trop pessimiste mais si EDF a prévu dans son règlement intérieur un dépistage des stupéfiants à l'embauche pour le type de poste que vous allez occuper, c'est pour ne pas embaucher des personnes qui ne seraient pas en pleine possession de leurs moyens. Il y a probablement des raisons de sécurité à cela. En toute logique, si le test est positif, le médecin devrait vous déclarer inapte pour être embauché.

La seule nuance que je puisse apporter est de vous dire que le médecin est soumis au secret médical (le résultat n'est pas directement communiqué à la personne qui vous embauche) et peut néanmoins décider de marquer que vous êtes "apte". Cela peut faire l'objet d'un entretien entre lui et vous où il évaluera votre consommation et si cela se justifie ou non qu'il vous marque apte malgré le résultat positif. Il peut donc y avoir une petite marche de négociation peut-être.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 17/05/2016 à 12h15

Merci pour votre réponse, aujourd'hui les résultats des tests ne sont toujours pas arrivés, et j'ai lu sur internet que pour confirmer un test urinaire on devait faire une prise de sang. Sachant que toutes traces disparaissent en environ 24H je voudrais savoir si je devrais avoir une prise de sang obligatoire pour confirmer l'analyse d'urine qui sera positive?

Cordialement.

Moderateur - 17/05/2016 à 12h38

Bonjour,

Ce que vous avez lu sur Internet concerne probablement le dépistage des stupéfiants au bord de la route. Pour le poste que vous visez c'est le règlement intérieur de l'entreprise qui précise les conditions de dépistage. Nous ne pouvons pas en dire plus car nous ne connaissons pas ce règlement. L'intérêt d'une prise de sang est de dépister, normalement, les consommations récentes. Il est peu probable que cela vous soit demandé mais sait-on jamais !

Cordialement,

le modérateur.